

Service des marchés publics
Rédacteur : C. MARTINEZ



PROJET DE DELIBERATION N°

Rapporteur : Monsieur le Maire

Objet : Application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics - Liste des marchés conclus en 2009.

Mes cher(e)s Collègues,

Conformément à l'Article 133 du Code des Marchés Publics, les membres du Conseil sont informés des marchés publics conclus en 2009 par la Ville de Cahors.

Conformément à l'arrêté du 10/03/2009, sont concernés pour l'exercice 2009 les marchés supérieurs à 20 000 € H.T conclus avant le 31/12/2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du rapporteur.